



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives

Question écrite n° 57381

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales de lui indiquer le nombre de cantons partagés entre plusieurs circonscriptions législatives, d'une part, à l'issue du redécoupage effectué en 1986 et, d'autre part, à l'issue du redécoupage qui vient d'être effectué suite à l'ordonnance adoptée en juillet 2009. Elle souhaiterait également obtenir le même renseignement, mais cette fois uniquement pour les cantons de 40 000 habitants ou plus.

Texte de la réponse

Le nombre de cantons partagés entre plusieurs circonscriptions législatives à l'issue du redécoupage effectué en 1986 s'élevait à 33. Parmi ces cantons, 22 comptaient plus de 40 000 habitants lors du recensement de 1982. La nouvelle délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés est fixée par l'ordonnance n 2009-935 du 29 juillet 2009 ratifiée par la loi n 2010-165 du 23 février 2010. À l'issue de ce découpage, 55 cantons sont fractionnés entre plusieurs circonscriptions, dont 42 comptant plus de 40 000 habitants selon les chiffres du recensement publiés par le décret n 2008-1477 du 30 décembre 2008. Les 42 cantons de plus de 40 000 habitants comprennent 13 cantons fractionnés depuis 1986 et 29 nouvellement fractionnés. Les 13 cantons de moins de 40 000 habitants comprennent 8 cantons fractionnés depuis 1986 et 5 nouvellement fractionnés pour des motifs, s'agissant de ces derniers, de discontinuité (3) ou de regroupement de communes de moins de 5000 habitants (2). Ces données ne tiennent pas compte des circonscriptions de Paris, Lyon et Marseille, pour lesquelles la loi habilitant le Gouvernement à procéder à la délimitation des circonscriptions législatives, tant en 1986 qu'en 2009, dérogeait au principe du respect des limites cantonales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57381

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8007

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10926